

COLLECTIVITÉ

COURCELLES-SAPICOURT

Arrondissement de Reims
Canton de Ville en Tardenois

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du mercredi 18 juin 2014

Par suite d'une convocation en date du 10 juin 2014, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice

11

Présents : Gérald MABILE, Jean MICHEL, Michel BACARISSE, Maurice ENGEMANN, Xavier CULEUX, Thierry PROLA.

présents

7

votants

9

Absents : Grégoire MAZZINI a donné pouvoir à Patrick DAHLEM et Pierre CARRE à Gérald MABILE.

Délibération n°

21/2014

Absents non excusés. Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX.
Secrétaire de séance : MICHEL Jean.

Objet : SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les subventions allouées sur le budget 2014 ont été votées mais la délibération n'a pas été prise. Il convient donc de régulariser ce vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

ADMR de Gueux	200 €
8 VILLAGES	13 000 €
Courcelles de France	100 €
Comité des fêtes	400 €
Veslardannes	60 €
Refuge	80 €
Pompiers Muizon	100 €

AUTORISE le maire à verser ces subventions.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
de REIMS

27 JUIN 2014



Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 18 juin 2014
Affichage du 19 juin 2014

Le Maire
Patrick DAHLEM

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte
compte tenu de sa publication le 19 juin 2014
et de sa transmission en Sous-préfecture

Le

